
Canadian Tax Foundation Regional Student-Paper Awards

Each year, the Canadian Tax Foundation awards up to four regional student-paper prizes. Depending on the merit of the papers received, one prize may be awarded for each of four regions of the country: Atlantic Canada (the Canadian Tax Foundation-McInnes Cooper Award); Quebec (the Canadian Tax Foundation-Osler Hoskin Harcourt Award); Ontario (the Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award); and western Canada (the Canadian Tax Foundation-Bert Wolfe Nitikman Foundation Award). Papers must be written as a requirement of a tax-related course, including directed research courses, and can address any aspect of the Canadian tax system, including comparative analyses, tax policy, tax compliance, tax planning, and tax system design. Papers may be written in either English or French and must be recommended for award consideration by the professor or instructor of the course.

Papers will be reviewed by three independent reviewers, and abstracts (of 400 words or less) of the award-winning papers will be published in the *Canadian Tax Journal*. The authors of the winning papers will also receive a cash prize from the firms or institutions sponsoring the awards and a one-year membership in the Foundation, entitling them to receive complimentary copies of many of the currently issued Foundation publications, including the *Canadian Tax Journal*, *Canadian Tax Focus*, *Tax for the Owner-Manager*, *Perspectives on Tax Law & Policy*, and the annual tax conference report, along with one year of complimentary access to TaxFind, the Foundation's online research database. As members of the Foundation, winners can also take advantage of generous discounts on other publications as well as discounted registration fees for Foundation conferences and courses.

Submissions to the student-paper competition should be addressed to the Canadian Tax Foundation, Student-Paper Competition, 145 Wellington Street West, Suite 1400, Toronto, ON M5J 1H8, or e-mailed to CTF_Awards@ctf.ca. Entries must be accompanied by a letter of recommendation from the professor or instructor of the tax course for which the paper was written and must include the student's name and e-mail address if known. The submission deadline for the 2020-21 academic year is July 15, 2021.

THE CANADIAN TAX FOUNDATION-OSLER HOSKIN HARCOURT AWARD FOR QUEBEC

Marie-Audrey Kirouac (2019-20 Recipient)

The Canadian Tax Foundation is pleased to announce that Marie-Audrey Kirouac is the winner of the Canadian Tax Foundation-Osler Hoskin Harcourt Award for the best Quebec paper of 2019-20 dealing with an aspect of Canadian taxation.

Ms. Kirouac's paper, "Analyse des mesures fiscales fédérales adoptées en 2019 et de l'admissibilité du journal *La Presse* à celles-ci," was written for the Master in Taxation program at the University of Sherbrooke.

Holder of an LLB and a Masters in notarial law, Ms. Kirouac quickly became interested in taxation and also worked at Revenu Québec for the two years after completing her LLB until she began her MTax studies at the University of Sherbrooke in 2018-19. With this knowledge and experience, she has now held the position of senior tax adviser at PwC for almost a year, where she participates in reorganization mandates and in government tax incentive applications.

ABSTRACT

The journalistic environment has undergone profound upheavals in recent years, notably due to the significant shift in advertising revenues to the Web giants, such as Facebook and Google. Considering the presence of reliable and quality media in Canada as being essential, the federal government's budget tabled on February 27, 2018 provided nearly \$595 million in financial support to the journalistic community over five years.

In the wake of these statements, Pierre-Elliott Leveseur, president of the newspaper *La Presse*, announced a corporate reorganization of the newspaper in order to adopt "a non-profit structure." The newspaper's management therefore relies on the philanthropic contribution of readers as well as state financial support to ensure its survival.

The government subsequently unveiled the new measures, which include a refundable tax credit for eligible labour equivalent to 25 percent of the money spent on compensation, and the addition of the concept of "registered journalism organizations" to the list of recognized donors covered in subsection 149.1(1) of the Income Tax Act.

The purpose of this current trial is to detail these two measures introduced in the Income Tax Act and then analyze the eligibility of *La Presse*'s new structure for them. This will ultimately lead me to reflect upon the achievement of the objectives pursued by the daily newspaper and finally, to provide certain recommendations.

THE CANADIAN TAX FOUNDATION-FASKEN MARTINEAU DUMOULIN AWARD FOR ONTARIO

Allen Yi (2019-20 Recipient)

The Canadian Tax Foundation is pleased to announce that Allen Yi is the winner of the Canadian Tax Foundation-Fasken Martineau DuMoulin Award for the best Ontario paper of 2019-20 dealing with an aspect of Canadian taxation.

Mr. Yi's paper, "A New Decade: Revisiting Tax Consolidation in Canada, Mate," was written for Professor Jinyan Li's Introduction to the Taxation of Corporations and Shareholders class in the LLM in Tax Law program at Osgoode Hall Law School.

Mr. Yi obtained his BSc from the University of Victoria and his JD from the University of Toronto. He became interested in tax law while in private practice, working as an M & A lawyer. Mr. Yi began his MTax at Osgoode Hall Law School in 2016.

ABSTRACT

The last time the Canadian government was on the verge of formalizing a loss-transfer system for Canadian corporate groups was in 2010. With the dawn of a new decade, it seems appropriate to re-examine some of the policy options for the income tax treatment of corporate groups in Canada. This paper examines why this issue has been a vexed one for Canadian tax policy and what, if anything, should be done about it. It is argued that a stronger application of the enterprise doctrine does not necessarily mean a better regime on policy grounds, and therefore any implementation by Canada should proceed with caution. The paper first explores the history of the rise of corporate groups in the modern economy and why the enterprise doctrine is appropriate for the taxation of corporate groups. The paper then examines the current system in Canada with respect to loss utilization and the provincial considerations that are unique to Canada. Using Australia as a case study of a country that has embraced the single entity concept to its fullest, I then apply it to the Canadian context. Through this exercise I argue that while Australia's model may address neutrality and equity grounds, the cost to administer it is too burdensome for it to be a viable solution. In the end, Canada should not adopt a full consolidation tax system. If Canada is to move on this issue, it should proceed with caution and at most formalize the existing loss-utilization rules. This will make the system more transparent and allow the government to monitor the actual costs to the provinces.

Prix régionaux du meilleur article par un étudiant de la Fondation canadienne de fiscalité

Chaque année, la Fondation canadienne de fiscalité (FCF) décerne jusqu'à quatre prix régionaux pour des articles rédigés par des étudiants. Selon la qualité des articles qui ont été soumis, un prix peut être décerné pour chacune des quatre régions du pays : le Canada atlantique (le Prix FCF-McInnes Cooper); le Québec (le Prix FCF-Osler Hoskin Harcourt); l'Ontario (le Prix FCF-Fasken Martineau DuMoulin); et l'Ouest canadien (le Prix FCF-Bert Wolfe Nitikman Foundation). Les articles doivent avoir été rédigés dans le cadre d'un cours lié à la fiscalité, comprenant les cours de travaux dirigés, et ils peuvent porter sur tout aspect du régime fiscal canadien, y compris les analyses comparatives, la politique fiscale, l'observation des règles fiscales, la planification fiscale et la conception du régime fiscal. Les articles peuvent être rédigés en anglais ou en français et une lettre de recommandation du professeur ou du chargé d'enseignement du cours doit être au dossier.

Les articles sont évalués par trois examinateurs indépendants, et des précis (de 400 mots ou moins) des articles primés seront publiés dans la *Revue fiscale canadienne*. Les auteurs des articles primés recevront aussi une récompense en argent des organismes ou des sociétés qui commanditent le prix ainsi qu'une adhésion d'une année à la FCF, leur donnant le droit de recevoir des exemplaires gratuits d'un grand nombre d'ouvrages publiés par la FCF, dont *Revue fiscale canadienne*, *Canadian Tax Focus*, *Actualités fiscales pour les propriétaires exploitants*, *Perspectives en fiscalité et en politique fiscale* ainsi que le rapport de la conférence annuelle en fiscalité, avec un accès d'un an à TaxFind en ligne, l'outil de recherche électronique de données de la FCF. À titre de membre de la FCF, les lauréats bénéficient également de réductions appréciables sur le prix d'autres publications ainsi que sur les frais d'inscription aux conférences et aux cours offerts par la FCF.

Les dossiers de participation au concours du meilleur article rédigé par un étudiant doivent être transmis par la poste à la FCF, Concours du meilleur article rédigé par un étudiant, 145 Wellington Street West, bureau 1400, Toronto, ON M5J 1H8, ou par courriel à CTF_Awards@ctf.ca. Les dossiers doivent être accompagnés d'une lettre de recommandation du professeur ou du chargé d'enseignement du cours en fiscalité dans le cadre duquel l'article a été rédigé ainsi que des nom et adresse courriel de l'étudiant si connue. La date d'échéance de présentation des dossiers pour l'année universitaire 2020-21 est le 15 juillet 2021.

PRIX DE LA FONDATION CANADIENNE DE FISCALITÉ-OSLER HOSKIN HARCOURT POUR LE QUÉBEC

Marie-Audrey Kirouac (récipiendaire 2019-20)

La Fondation canadienne de fiscalité a le plaisir d'annoncer que Marie-Audrey Kirouac est la lauréate du Prix Fondation canadienne de fiscalité-Osler Hoskin Harcourt pour le meilleur article de 2019-20 de la province de Québec qui traite d'un aspect de la fiscalité canadienne.

L'article de M^{me} Kirouac intitulé « Analyse des mesures fiscales fédérales adoptées en 2019 et de l'admissibilité du journal La Presse à celles-ci » a été rédigé dans le cadre du programme de maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

Titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit notarial, M^{me} Kirouac s'est rapidement intéressée à la fiscalité et a d'ailleurs travaillé à Revenu Québec pendant les deux années qui ont suivi la fin de son baccalauréat en droit, et ce, jusqu'à ce qu'elle commence sa maîtrise en fiscalité à l'Université de Sherbrooke en 2018-19. Grâce à ces connaissances et à cette expérience, elle est maintenant conseillère principale en fiscalité chez PwC depuis près d'un an, où elle participe notamment à des mandats de réorganisation et à des demandes de mesures incitatives gouvernementales.

PRÉCIS

Le milieu journalistique a connu de profonds bouleversements au cours des dernières années, notamment en raison du déplacement important des revenus publicitaires vers les géants du Web, que l'on pense à Facebook et Google. Estimant essentielle la présence de médias fiables et de qualité au Canada, le gouvernement fédéral prévoyait, dans son budget déposé le 27 février 2018, un soutien financier au milieu journalistique de près de 595 millions de dollars sur cinq ans.

Dans la foulée de ces déclarations, Pierre-Elliott Levasseur, président du journal La Presse, a annoncé une réorganisation corporative du journal afin d'adopter « une structure sans but lucratif ». La direction du journal mise dès lors sur la contribution philanthropique des lecteurs ainsi que sur l'appui financier étatique pour assurer sa survie.

Le gouvernement a par la suite dévoilé les nouvelles mesures qui consistent notamment à un crédit d'impôt remboursable pour la main d'œuvre admissible équivalant à 25 pour cent des sommes dépensées à titre rémunérateur ainsi que l'ajout du concept d'« organisation journalistique enregistrée » à la liste des donataires reconnus visés au paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le présent essai vise à détailler ces deux mesures introduites dans la Loi pour ensuite analyser l'admissibilité de la nouvelle structure de La Presse à celles-ci. Ceci mènera ultimement à une réflexion quant à l'atteinte des objectifs poursuivis par le quotidien puis finalement, à certaines recommandations.

PRIX DE LA FONDATION CANADIENNE DE FISCALITÉ- FASKEN MARTINEAU DUMOULIN POUR L'ONTARIO

Allen Yi (récipiendaire 2019-20)

La Fondation canadienne de fiscalité a le plaisir d'annoncer que Allen Yi est le lauréat du Prix Fondation canadienne de fiscalité-Fasken Martineau DuMoulin pour le meilleur article 2019-20 qui traite d'un aspect de la fiscalité canadienne.

L'article de M. Yi intitulé « A New Decade: Revisiting Tax Consolidation in Canada, Mate » a été rédigé dans le cadre du cours *Introduction to the Taxation of Corporations and Shareholders* d'Osgoode Law School donné par la professeure Jinyan Li.

M. Yi a obtenu son baccalauréat ès sciences de l'Université de Victoria et son doctorat en droit de l'Université de Toronto. Il s'est intéressé au droit fiscal alors qu'il était en pratique privée, travaillant comme avocat spécialisé en fusions et acquisitions. M. Yi a commencé sa maîtrise en fiscalité à la Faculté de droit d'Osgoode Hall Law School en 2016.

PRÉCIS

La dernière fois que le gouvernement canadien était sur le point d'officialiser un système de transfert de pertes pour les groupes d'entreprises canadiennes, c'était en 2010. À l'aube d'une nouvelle décennie, il semble approprié de réexaminer certaines des options stratégiques pour le traitement de l'impôt sur le revenu des groupes de sociétés au Canada. Le présent document examine pourquoi cette question en est une des plus délicates pour la politique fiscale canadienne et ce qui, le cas échéant, devrait être fait à ce sujet. On soutient qu'une application plus forte de la doctrine de l'entreprise ne signifie pas nécessairement un meilleur régime pour des raisons de politique générale et que, par conséquent, toute mise en œuvre par le Canada devrait se faire avec prudence. Le document explore d'abord l'histoire de l'essor des groupes d'entreprises dans l'économie moderne et pourquoi la doctrine de l'entreprise est appropriée pour l'imposition des groupes d'entreprises. Le document examine ensuite le régime actuel au Canada en ce qui concerne l'utilisation des pertes et les considérations provinciales propres au Canada. En utilisant l'Australie comme étude de cas d'un pays qui a adopté pleinement le concept d'entité unique, je l'applique ensuite au contexte canadien. Dans le cadre de cet exercice, je soutiens que même si le modèle de l'Australie peut aborder les motifs de neutralité et d'équité, le coût pour l'administrer s'avère trop lourd pour qu'il soit une solution viable. En fin de compte, le Canada ne devrait pas adopter un régime fiscal de consolidation complet. Si le Canada veut aller de l'avant dans ce dossier, il devrait procéder prudemment et, tout au plus, officialiser les règles existantes en matière d'utilisation des pertes. Cela rendra le système plus transparent et permettra au gouvernement de surveiller les coûts réels pour les provinces.